

Seize zones pour caractériser l'emploi en Midi-Pyrénées en 2010

*Auteur : Philippe Duprat (Insee Midi-Pyrénées)
avec la collaboration de Joël Dubois, Dominique Fiche, Daniel Cohen (Direccte Midi-Pyrénées)*

Seize zones d'emploi, redéfinies en 2010, partitionnent le territoire de Midi-Pyrénées. Celle de Toulouse déborde sur le Languedoc-Roussillon, alors que l'ouest du Gers et le nord du Lot sont rattachées aux zones d'emploi de Mont-de-Marsan et de Brive, largement situées à l'extérieur de la région. La plupart des zones d'emploi sont caractérisées par une économie tournée vers la population présente : certains secteurs, comme le sanitaire et social ou le commerce, y sont largement développés. Mais l'industrie imprime sa marque dans cinq zones avec des spécificités locales : le textile-habillement à Foix-Pamiers et Castres-Mazamet ; les industries agroalimentaires, la métallurgie et la mécanique à Brive, Figeac et Villefranche-de-Rouergue. L'industrie aéronautique et spatiale, les services aux entreprises et l'enseignement constituent les trois piliers de l'économie toulousaine. Cette dernière zone d'emploi demeure la locomotive de l'emploi régional pendant la crise qui a commencé en 2008. Le chômage augmente partout entre 2008 et 2011 mais de manière différenciée d'une zone d'emploi à l'autre, creusant les écarts entre ces territoires.

Sommaire

- Des zones d'emploi qui se regroupent, qui se réduisent ou qui s'étendent
- Encadré : repérer les marchés locaux du travail
- Une majorité de zones d'emploi caractérisées par une économie présentielle
- Des activités préSENTIELLES dominantes
- Des zones plus industrielles
- Les trois piliers de l'économie toulousaine
- Emploi : Toulouse demeure la locomotive pendant la crise
- Chômage : les écarts se creusent
- Demandeurs d'emploi : le chômage des femmes touche particulièrement six zones

L'emploi en Midi-Pyrénées a ses territoires, tout juste rajeunis après le lifting effectué en 2010 : 16 nouvelles zones d'emploi partitionnent ainsi la région, parfois définies autour de pôles situés en dehors de la région, en remplacement des 18 zones qui dataient de 1993-94.

Des zones d'emploi qui se regroupent, qui se réduisent ou qui s'étendent

Trois zones d'emploi, celles de Tarbes, Lourdes et Lannemezan, se regroupent en une seule et couvrent la plus grande partie des Hautes-Pyrénées, sous l'étiquette « Tarbes-Lourdes ». Avec près de 230 000 habitants en 2009, c'est la seconde zone d'emploi en termes de population dans la région, après celle de Toulouse. La nouvelle zone d'emploi de Foix-Pamiers englobe désormais l'ancienne zone d'emploi de Lavelanet, occupant toute la partie est de l'Ariège.

La zone d'emploi de Figeac est maintenant séparée du bassin de Decazeville, dont le déclin réduit l'attractivité. La majorité des communes aveyronnaises de l'ancienne zone d'emploi de Figeac-Decazeville sont rattachées à celle de Rodez, soit près de 25 000 habitants répartis dans 21 communes. Ainsi, sur les 69 400 habitants de l'ancienne zone d'emploi, seuls 40 000 font partie de la nouvelle zone d'emploi recentrée autour de Figeac.

Avec la levée de la contrainte de respect des limites régionales dans la nouvelle définition, trois zones deviennent interrégionales. La zone d'emploi de Toulouse, l'une des plus étendues de France, déborde largement sur l'Aude, intégrant 71 communes et 33 600 habitants supplémentaires dans ce département. Cette extension traduit pleinement l'influence du pôle toulousain vers l'est et le sud. La zone d'emploi compte 1,352 million d'habitants en 2009, soit 10 % de plus que dans l'ancien contour. C'est la quatrième zone d'emploi du pays par sa population, derrière Paris, Lyon et Roissy-Sud Picardie. L'ouest du Gers est absorbé par la zone d'emploi de Mont-de-Marsan, qui déborde du département des Landes : 93 communes du Gers font ainsi partie de cette zone, représentant 34 000 habitants, soit plus du cinquième de la population totale de la zone. Enfin, l'ancienne zone d'emploi du Nord-du-Lot est désormais rattachée à celle de Brive-la-Gaillarde en Corrèze : 99 communes du Lot sont concernées, dont Souillac, Saint-Céré, Gramat et Biars-sur-Cère pour les plus importantes, rassemblant 51 000 habitants, soit plus du quart de la population totale de la zone.

16 zones d'emploi en Midi-Pyrénées



Source : Insee - Recensement de la population 2006

Trois zones d'emploi interrégionales

Zone d'emploi (contour 2010)	Population en 2008	Nombre d'emplois en 2008
Toulouse	1 335 282	610 171
<i>dont partie midi-pyrénéenne</i>	<i>1 302 088</i>	<i>600 250</i>
Tarbes-Lourdes	229 173	90 689
Montauban	210 318	79 479
Rodez	173 913	72 513
Albi	165 001	63 596
Castres-Mazamet	132 511	46 839
Auch	114 120	44 803
Foix-Pamiers	112 021	42 321
Cahors	90 847	33 758
Millau	60 047	22 096
Saint-Gaudens	58 480	19 764
Brive (Limousin)	188 689	73 100
<i>dont partie midi-pyrénéenne</i>	<i>49 697</i>	<i>17 797</i>
Figeac	38 774	14 767
Villefranche-de-Rouergue	36 217	13 027
Mont-de-Marsan (Aquitaine)	155 985	65 141
<i>dont partie midi-pyrénéenne</i>	<i>32 643</i>	<i>11 256</i>
Saint-Girons	32 378	10 586

Sources : Insee - recensement de population 2008, estimations d'emploi

Repérer les marchés locaux du travail

Les zones d'emploi ont été définies pour la première fois en 1983-1984 afin d'observer et d'étudier les caractéristiques et le fonctionnement des marchés locaux du travail centrés autour des principaux lieux d'activité.

Ces zones sont « des espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lesquels les établissements trouvent l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ».

Elles constituent le maillage territorial où se jouent les principaux ajustements entre offre et demande d'emploi et, de ce point de vue, peuvent constituer des territoires d'action pour les politiques d'emploi mises en œuvre par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Elles sont utilisées par les acteurs publics en charge de l'emploi, pour élaborer des diagnostics de territoires et produire des données statistiques localisées, comme cela a été fait en Midi-Pyrénées par le CarifOref.

Les zones d'emploi partitionnent intégralement le territoire français. Elles constituent le plus petit territoire au niveau duquel l'Insee calcule des taux de chômage et réalise des estimations d'emploi. Des données susceptibles d'éclairer des diagnostics régionaux et infrarégionaux.

Partiellement révisées en 1993-94, les zones d'emploi sont redéfinies en 2010 afin de refléter la réalité actuelle des marchés locaux du travail, qui a évolué depuis le début des années 90. Cette révision s'appuie sur les résultats du recensement de la population de 2006.

La méthode de révision

La révision des zones d'emploi ne remet pas en cause les règles méthodologiques d'élaboration établies auparavant : leur définition est établie à partir des seuls déplacements domicile - travail à l'échelon communal, sans recours à d'autres variables ou d'autres considérations et en faisant en sorte que la proportion d'actifs occupés résidant et travaillant dans la même zone (taux de stabilité) soit la plus élevée possible.

Les zones d'emploi restent ainsi constituées sur les principes suivants :

- chaque zone est constituée d'un ensemble de communes entières ;
- une commune ne peut appartenir qu'à une zone d'emploi ;
- les communes d'une zone d'emploi sont contigües ;
- aucune zone ne peut compter moins de 5 000 actifs.

La seule nouveauté de la révision 2010 est de s'affranchir de la contrainte des limites régionales afin de mieux coller à la réalité des marchés locaux du travail. Ainsi, Midi-Pyrénées est concernée par la présence de trois des onze zones d'emploi interrégionales existantes au niveau national : Toulouse, qui déborde en Languedoc-Roussillon, Brive (Limousin) et Mont-de-Marsan (Aquitaine) qui débordent en Midi-Pyrénées. Pour ces zones interrégionales, la seule condition requise est que chaque région contribue à hauteur d'au moins 5 000 actifs : ce seuil minimal permet ainsi le calcul des estimations d'emploi et des taux de chômage pour chaque partie régionale.

Une majorité de zones d'emploi caractérisées par une économie présentielle

Le partitionnement du territoire régional en zones d'emploi constitue un outil idéal pour caractériser localement les économies et les 16 zones d'emploi couvrant Midi-Pyrénées n'ont pas toutes le même profil. Une dizaine de ces zones sont marquées par une économie de type présentiel, c'est-à-dire tournée vers la population présente, qu'elle soit résidente ou de passage, par opposition à une économie tirée par l'industrie.

Au final, les 16 zones d'emploi se répartissent en cinq groupes, dont deux marqués par une économie présentielle dominante, et trois par la présence d'industries spécifiques.



Des activités présentielles dominantes

Dans cinq zones d'emploi, celles de Montauban, d'Albi, de Cahors, de Tarbes et de Saint-Gaudens, les activités présentielles dominent largement. Elles y concentrent en moyenne 3 emplois salariés sur 4, contre seulement 2 sur 3 dans l'ensemble des zones d'emploi couvrant Midi-Pyrénées et dans celles de province. Le secteur sanitaire et social est particulièrement développé avec 20 % des emplois salariés. Le commerce (15 %) et l'administration publique (12 %) occupent également une place importante dans le tissu productif local. À l'inverse, dans ce groupe, les activités industrielles ont un poids limité, employant en moyenne seulement 13 % des salariés (15 % dans l'ensemble des zones d'emploi couvrant Midi-Pyrénées et 17 % en province).

Les activités de la sphère présentielle sont aussi dominantes dans cinq autres zones d'emploi, celles d'Auch, de Mont-de-Marsan, de Rodez, de Millau et de Saint-Girons, mais avec la présence marquée d'industries agroalimentaires et des industries du bois et du papier. Parmi les activités présentielles, l'administration publique, la santé et l'action sociale regroupent 30 % des emplois salariés, contre 25 % en moyenne dans les zones d'emploi couvrant Midi-Pyrénées et de province. Cette part varie de 27 % dans la zone d'emploi de Rodez à 36 % dans celle de Saint-Girons. L'industrie est moins présente dans ces cinq zones qu'en moyenne en province, mais elle l'est tout autant que dans l'ensemble de la région. Les industries agroalimentaires et les industries du bois (hors fabrication de meubles) et du papier y sont bien implantées, avec 7 % des emplois salariés, contre 4 % dans l'ensemble des zones d'emploi couvrant Midi-Pyrénées. La sphère agroalimentaire, incluant l'agriculture et les industries agroalimentaires, y totalise en moyenne 8 % des emplois salariés, et même 12 % dans la zone d'emploi de Mont-de-Marsan.

Des zones plus industrielles

L'industrie imprime sa marque dans cinq zones d'emploi. À Foix-Pamiers et Castres-Mazamet d'abord, où 21 % des emplois sont industriels, contre 15 % en moyenne dans les 16 zones d'emplois couvrant Midi-Pyrénées et 17 % en province. Sans être dominantes, et malgré les profondes mutations qu'a connues l'industrie du textile et de l'habillement depuis plus de 20 ans, les industries textile-habillement-cuir et la chimie restent bien implantées. Réparti sur ces deux zones d'emploi, le système productif local (SPL) textile « Pays d'Olmes - Montagne Noire », labellisé en 2001 par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), contribue à restructurer le secteur et à innover. Tout en se ressemblant, ces deux zones présentent des orientations différentes. Sur le plan industriel, celle de Foix-Pamiers est davantage orientée vers la métallurgie et la construction aéronautique, tandis que celle de Castres-Mazamet est tournée vers la fabrication de produits minéraux non métalliques (verre, briques, façonnages de pierre...), et de produits en plastique (profilés, plaques...) ainsi que vers l'agroalimentaire. La zone de Foix-Pamiers se distingue aussi par une administration publique deux fois plus développée, liée à la présence de la préfecture.

Trois autres zones d'emploi, toutes situées au nord de la région, possèdent aussi un tissu industriel important : celle de Brive, qui déborde sur le nord du Lot, celle de Figeac et celle de Villefranche-de-Rouergue. L'activité économique repose pour près d'1 emploi sur 4 sur la sphère industrielle. Un tiers de ces emplois industriels relèvent des industries agroalimentaires. Vient ensuite le secteur de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques, avec 1 emploi industriel sur 5. Il est impliqué dans le SPL « Mécanic Vallée » qui associe depuis 1998 des établissements industriels œuvrant dans la mécanique, en particulier dans les domaines de l'aéronautique, de l'automobile et de la machine outil, depuis les zones d'emploi de Brive et Tulle jusqu'à celle de Rodez.

Dans les trois zones d'emploi de Brive, Figeac et Villefranche-de-Rouergue, l'administration publique et l'enseignement sont relativement peu présents, avec seulement 14 % des emplois salariés, contre 19 % en moyenne dans les 16 zones d'emploi couvrant Midi-Pyrénées, comme en province.

Les trois piliers de l'économie toulousaine

L'économie toulousaine est largement structurée autour de l'industrie aéronautique et spatiale, des services aux entreprises et de l'enseignement : c'est là une première caractéristique qui distingue la zone d'emploi de Toulouse des 15 autres zones d'emploi couvrant Midi-Pyrénées. La deuxième spécificité est son poids écrasant, car elle concentre la moitié des emplois salariés de l'ensemble des 16 zones.

Avec 4 emplois industriels sur 10, l'industrie aéronautique et spatiale domine l'ensemble des activités industrielles de la zone et étend son influence sur d'autres zones d'emploi de la région, au travers des activités de sous-traitance, de fournitures et de prestations de services. Pour autant, comme dans la plupart des zones d'emploi constituées autour de métropoles régionales, l'industrie occupe une place toute relative : d'autres secteurs sont aussi représentés et la taille et les fonctions de la métropole toulousaine engendrent une assez grande diversité du tissu économique.

Le secteur des services est ainsi très développé : il concentre 1 emploi salarié sur 3, contre seulement 1 sur 5 dans les 15 autres zones d'emploi qui couvrent la région.

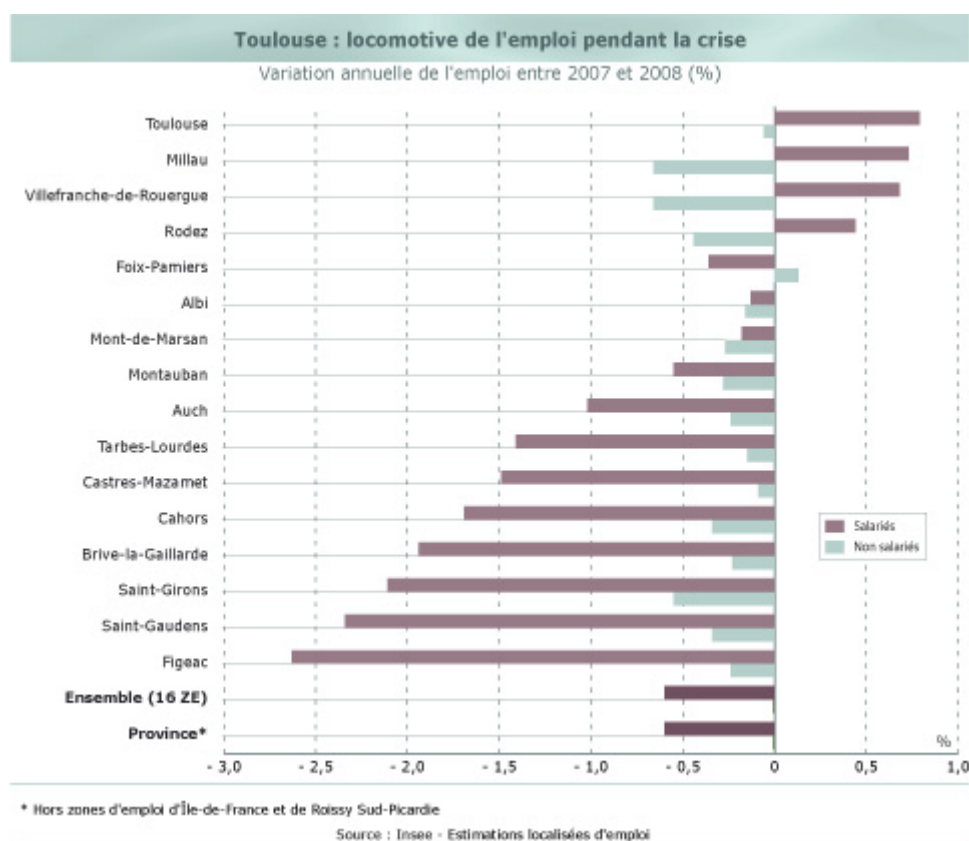
L'enseignement occupe également une place importante, avec 10 % des emplois salariés, soit 2 points de plus que dans les 15 autres zones d'emploi couvrant Midi-Pyrénées. À l'inverse, l'action sociale regroupe seulement 6 % des emplois contre 10 % en moyenne dans les 15 autres zones d'emplois de Midi-Pyrénées, où elle varie de 8 à 14 % selon les zones.

Emploi : Toulouse demeure la locomotive pendant la crise

Quatre zones d'emploi sur les 16 couvrant Midi-Pyrénées ne sont pas touchées par la baisse de l'emploi consécutive à la crise et qui a caractérisé les années 2008 et 2009 aux niveaux national et régional. Sans surprise, la zone d'emploi de Toulouse avec une hausse de 0,7 % de l'emploi en 2008, fait figure de locomotive. C'est particulièrement vrai dans la construction, avec une hausse de 2,2 % de l'emploi, alors que ce secteur accuse une baisse de 1,0 % dans l'ensemble des 15 autres zones d'emploi couvrant la région.

Dans les trois zones d'emploi de l'Aveyron, Millau, Rodez et Villefranche-de-Rouergue, l'emploi total n'évolue guère : la hausse de l'emploi salarié (entre + 0,5 % et + 0,9 %) est compensée par une baisse de l'emploi non salarié (entre - 2,3 % et - 3,3 %). Sur les dix dernières années, la baisse de l'emploi non salarié a toujours été plus forte dans ces zones d'emploi de l'Aveyron que dans les autres zones de la région, excepté dans celle de Saint-Girons, en Ariège.

Dans les zones d'emploi de Foix-Pamiers et d'Albi, la baisse de l'emploi total en 2008 est très limitée (- 0,2). À l'opposé les zones de Figeac, Saint-Girons et Saint-Gaudens sont les plus touchées par la crise avec une baisse de l'emploi comprise entre - 2,7 % et - 2,9 %. Cette baisse brutale dans la zone d'emploi de Figeac fait suite à une hausse continue et soutenue au cours de la période 1999-2007 (+ 1,1 % par an en moyenne). Moins touchées, les zones d'emploi de Castres-Mazamet, Cahors et Brive n'en connaissent pas moins une baisse sensible de l'emploi (entre - 1,6 % et - 2,2 %).



La zone d'emploi de Toulouse concentre la moitié des emplois de Midi-Pyrénées

zone d'emploi	2008		
	Salariés	Non Salariés	Total
Toulouse	555 760	54 411	610 171
- partie midi-pyrénéenne	547 566	52 684	600 250
Tarbes-Lourdes	78 047	12 642	90 689
Montauban	67 891	11 588	79 479
Rodez	58 704	13 809	72 513
Albi	54 956	8 640	63 596
Castres-Mazamet	40 671	6 168	46 839
Auch	36 344	8 459	44 803
Foix-Pamiers	36 948	5 373	42 321
Cahors	27 979	5 779	33 758
Millau	17 798	4 298	22 096
Saint-Gaudens	16 526	3 238	19 764
Brive-la-Gaillarde	62 327	10 773	73 100
- partie midi-pyrénéenne	14 064	3 733	17 797
Figeac	12 200	2 567	14 767
Villefranche-de-Rouergue	9 984	3 043	13 027
Mont-de-Marsan	56 595	8 546	65 141
- partie midi-pyrénéenne	8 629	2 627	11 256
Saint-Girons	8 585	2 001	10 586

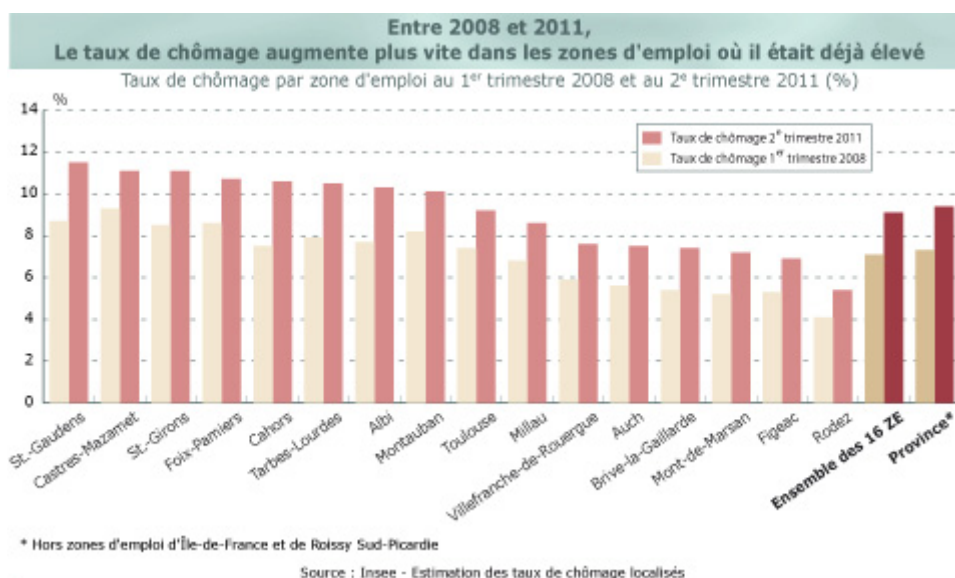
Source : Insee - Estimations d'emploi (données définitives)

Chômage : les écarts se creusent

Entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 2^e trimestre 2011, le chômage augmente dans toutes les zones d'emploi de Midi-Pyrénées, comme dans l'ensemble du pays, mais la hausse n'est pas uniforme d'une zone à l'autre. Les zones les moins touchées sont celles où le niveau de chômage était déjà peu élevé début 2008.

Ainsi, les zones d'emploi de Rodez et de Figeac, qui bénéficiaient déjà d'un taux de chômage relativement moins élevé, résistent mieux à la crise que les autres zones couvrant la région : la hausse y est de respectivement 1,3 point et 1,6 point entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 2^e trimestre 2011. Cette hausse contenue permet à ces deux zones d'emploi de conserver le taux de chômage le plus bas de la région, devant les deux zones d'emploi interrégionales de Mont-de-Marsan et de Brive.

À l'opposé avec une hausse comprise entre 2,6 et 3,1 points, le taux de chômage dans les zones d'emploi de Cahors, Saint-Girons, Saint-Gaudens, Albi et Tarbes-Lourdes augmente plus fortement que dans les autres zones d'emploi.



Demands d'emploi : le chômage des femmes touche particulièrement six zones

Dans l'ensemble des 16 zones d'emploi qui couvrent Midi-Pyrénées, les demandeurs d'emploi sont plus souvent des femmes et moins souvent des jeunes qu'ailleurs en province.

Fin juin 2011, près de 206 000 demandeurs d'emploi (DEFM) sont inscrits à Pôle emploi dans les catégories A, B et C, dans l'ensemble des 16 zones d'emploi : parmi eux, 189 000 sont inscrits dans la partie régionale de Midi-Pyrénées.

Une majorité sont des femmes : 53,6 %, contre 51,5 % en moyenne en province. La part des femmes dans les DEFM est la plus forte dans les zones d'emploi de Figeac, Mont-de-Marsan, Villefranche-de-Rouergue, Auch, Foix-Pamiers et Brive.

La proportion des jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi est en revanche plus faible : 13,5 % pour l'ensemble des 16 zones, contre 15,1 % en moyenne en province. Elle varie de 11,7 % dans la zone de Saint-Girons à 15,0 % ou plus dans celles de Figeac et d'Albi, seules zones à atteindre le niveau de province. À l'opposé, la part des seniors (50 ans et plus) est partout supérieure aux 20 % de la moyenne de province, sauf dans la zone de Toulouse (17,4 %).

Le chômage de longue durée, mesuré par la proportion des DEFM inscrits depuis 12 mois au moins, est nettement plus important dans les zones d'emploi de Saint-Girons, Castres-Mazamet et Saint-Gaudens. Enfin, les cadres sont beaucoup plus présents parmi les demandeurs d'emploi de la zone d'emploi de Toulouse que partout ailleurs, y compris qu'en moyenne en province, ce qui s'explique par le statut de métropole régionale de la ville rose et la proportion plus élevée de cadres d'une manière générale parmi les salariés.

**Davantage de femmes et de jeunes parmi les demandeurs d'emploi
Profil des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C par zone d'emploi**

	Total	dont moins de 25 ans (en %)	dont 50 ans et + (en %)	dont femmes (en %)	dont dem. emploi longue durée (en %)	dont cadres (en %)
Toulouse (y compris partie Languedoc-Roussillon)	97 308	13,1	17,4	53,5	37,9	7,0
Montauban	15 128	14,8	20,8	54,7	38,4	3,2
Tarbes - Lourdes	14 780	13,8	23,1	53,2	37,0	2,8
Albi	10 821	15,2	19,4	51,8	39,2	3,7
Brive-la-Gaillarde (y compris partie Limousin)	10 026	13,7	22,3	55,0	38,8	3,7
Castres - Mazamet	9 245	14,8	21,9	54,2	40,5	3,1
Mont-de-Marsan (y compris partie Aquitaine)	8 328	13,2	24,0	56,2	34,8	3,3
Foix - Pamiers	7 685	13,0	22,8	55,0	37,8	2,9
Rodez	6 369	14,8	21,6	54,5	33,4	3,7
Cahors	5 584	12,7	24,1	51,9	38,8	3,8
Auch	5 516	13,9	22,2	55,1	35,2	3,3
Saint-Gaudens	3 919	14,6	23,6	52,4	40,5	2,9
Millau	3 010	13,5	22,9	52,9	37,2	3,5
Saint-Girons	2 112	11,7	25,6	50,3	41,1	2,5
Villefranche-de-Rouergue	1 698	13,6	24,5	55,2	33,7	3,2
Figeac	1 692	15,0	23,2	58,0	35,2	3,3
Ensemble (16 zones d'emploi)	205 597	13,5	20,0	53,6	38,1	5,1
Province	3 092 872	15,1	20,0	51,5	38,8	4,5

Source : pôle emploi - DEFM catégorie A, B, C au 30 juin 2011